



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°6
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 09 MARS 2022**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU

Communauté des communes du Diois : Alain BONNARD (suppléant)

Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Héliène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA VEGETATION DES BERGES DU BASSIN VERSANT DE LA DROME – ANNEE 4

Le PPE (Plan Pluriannuel d'Entretien) a pour objectif de préserver la végétation des berges des cours d'eau dans un bon état au regard des enjeux présents sur notre territoire.

Pour le mettre en œuvre, le SMRD doit faire appel aux services d'un prestataire spécialisé dans ce type de travaux, que ce soit une entreprise classique ou une association d'insertion. Le programme s'effectue sur une durée de 5 ans.

Le Président propose de mettre en œuvre ce programme pour un montant prospectif de travaux de 167 510€ TTC pour l'année 4 (prestation classique + insertion). Ce montant sera inscrit au budget 2022.

La présente délibération est nécessaire pour demander l'aide financière au Département et à l'Agence de l'eau (financement exceptionnel de l'Agence de l'eau venant en bonification des travaux engagés sur le lac des Freydières) pour la quatrième année du programme.....

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à poursuivre l'opération citée en objet sur l'année 4 ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront disponibles au budget 2022 ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès du Conseil départemental de la Drôme et de l'Agence de l'eau ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

